

N° 2024-083

**OBJET :**

Travaux de voirie – Versement  
d'un fonds de concours par la  
commune de La Côte d'Arbroz

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 avril 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.  
MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants : .....30  
pour : .....30  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par Fabien TROMBERT à Jean-François MUFFAT,
- par William CHALENCON à Rebecca VERMANT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente appelle que la Communauté de Communes du Haut-Chablais est compétente pour l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire conformément à ses statuts.

Elle précise que des travaux de fonctionnement ont été effectués en 2023 sur la commune de La Côte d'Arbroz pour un montant total de 25 732,36 € TTC :

• émulsion :	6 507,87 € TTC
• sécurisation col de l'Encrenaz :	3 374,57 € TTC
• marque au sol :	1 867,46 € TTC
• fauchage :	4 301,20 € TTC
• garde-corps route du Plan :	6 905,40 € TTC
• reprise tampons et déplacement grille	2 775,86 € TTC

Elle fait part du souhait de la commune de La Côte d'Arbroz de verser à la CCHC un fonds de concours de 11 500 euros pour l'ensemble de ces opérations, ce qui est possible dans la mesure où le montant de cette participation ne dépasse pas la part du financement assurée par la CCHC.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **accepte** le plan de financement suivant :
  - **fonds de concours fonctionnement** **11 500,00 euros**
  - F.C.T.V.A. CCHC **2 600,02 euros**
  - Autofinancement CCHC **11 632,34 euros**
  - **TOTAL** **25 732,36 euros**
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

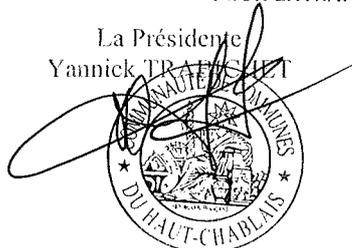
Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente  
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

